

# **Commission permanente du Conseil général du 4 février 2010**

Pascal Popelin a rapporté deux délibérations lors de cette réunion de la Commission permanente.

## **Subventions départementales à la commune de Clichy-sous-Bois pour la construction de sa Maison de la petite enfance**

Dans le cadre du plan départemental de relance en faveur de la petite enfance qu'il a fait adopter par le conseil général en juin 2008, Pascal Popelin a proposé d'attribuer à la commune de Clichy-sous-Bois une subvention départementale d'investissement de 302 830 € pour la construction d'une Maison de la petite enfance. Une subvention complémentaire d'investissement de 119 151 € sera attribuée au titre du Foddac. La ville percevra en outre une subvention départementale annuelle de fonctionnement de 10 € par jour et par place effectivement occupée pour les accueils collectifs et 6 € par jour et par place effectivement occupée pour les accueils collectifs.

## **Subventions départementales à la commune de Sevran pour la reconstruction de la crèche collective « Les colibris »**

Dans le cadre du plan départemental de relance en faveur de la petite enfance qu'il a fait adopter par le conseil général en juin 2008, Pascal Popelin a proposé d'attribuer à la commune de Sevran une subvention départementale d'investissement de 187 754 € pour la reconstruction de la crèche « Les colibris ». Une subvention complémentaire d'investissement de 23 400 € sera attribuée au titre du Foddac. La ville percevra en outre une subvention départementale annuelle de fonctionnement de 10 € par jour et par place effectivement occupée pour les accueils collectifs et 6 € par jour et par place effectivement occupée pour les accueils collectifs.

Une autre délibération, adoptée au cours de cette séance, concernait le canton de Livry-Gargan.

## **Avenant au marché de maîtrise d'œuvre relative à l'intégration urbaine, paysagère et architecturale pour ouvrages d'infrastructures du projet de transport en commun en site propre et de requalification de l'ex RN3 entre Pantin et Livry-Gargan**

Pascal Popelin a saisi l'occasion de la présentation de ce rapport pour faire part de ses inquiétudes sur les conditions présidant à l'élaboration de ce projet, dont le principe fait consensus, mais sur lequel il estime manquer d'informations : sur les impacts pour la circulation automobile sur la RN3 et sur son articulation avec un autre éventuel projet affectant l'ex RN3 à Livry-Gargan (débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil, tel qu'il est à ce jour imaginé par le Syndicat des transports d'Ile-de-France). La délibération portant sur un simple avenant technique, Pascal Popelin s'est abstenu.